



Le Groupe E vend comme vert du courant qui ne l'est pas

Jean-Claude Pécelet

jean-claude.pecelet@lematindimanche.ch

ÉLECTRICITÉ Le barrage du Châtelot illustre le flou entourant les labels écolos.

Le Groupe E, premier fournisseur romand d'électricité, prend des libertés avec les labels écologiques. Il vend comme «certifiée naturemade star» une offre comprenant de l'énergie du barrage du Châtelot, sur le Doubs. Or ce dernier ne remplit pas les normes «naturemade star», montrent les documents que nous a fait parvenir

l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE), qui gère ce label.

Pour l'obtenir, le Châtelot devrait gérer les éclusées de manière à préserver la faune aquatique. Ce n'est pas le cas, et les pêcheurs du Doubs le dénoncent depuis des années. La Fédération suisse de pêche vient d'ailleurs de choisir le roi du Doubs, menacé, comme poisson de l'année 2013 pour alerter l'opinion. Sur pression des autorités, l'exploitant du Châtelot teste depuis quelques semaines un «lissage» des éclusées qui

diminuera, espère-t-on, les variations extrêmes de débit sur le Doubs.

En attendant, le Châtelot peut tout au plus se prévaloir, en tant qu'installation hydraulique, du label «naturemade basic». Comme son nom l'indique, ses conditions d'octroi sont très... basiques. «Il suffit en gros de respecter les exigences légales, minimalistes dans ce cas», dit Rico Kessler, membre de la direction de Pro Natura. Même ainsi, le barrage du Châtelot a fait débat au comité central de l'association VUE, dont Rico



Les éclusées du Châtelot sont «la principale source des problèmes sur le Doubs», disait en septembre le ministre jurassien de l'Environnement, Philippe Reuveur.

Kessler est coprésident. «Nous en avons longuement parlé en novembre, dit-il. Nous pouvions l'exclure du label, ce qui aurait été un geste politique, ou intensifier le dialogue avec l'exploitant pour qu'il améliore la situation. Nous avons choisi la seconde voie.»

Le cas du Châtelot illustre le flou entourant les labels «courant vert» et explique peut-être pourquoi les Suisses rechignent à payer plus – 0,5 ct à 50 ct. par kWh, selon les offres – pour cette énergie certifiée «propre». L'association VUE se félicitait pourtant en novembre d'un «engouement croissant pour les produits électriques issus de sources renouvelables» et citait une progression annuelle de 16% entre 2010 et 2011. Mais ses propres chiffres disent autre chose. Les ventes cumulées de courant «naturemade basic» et «star» ont atteint 2717 Gwh en 2011 contre 2656 Gwh en 2010, soit une progression de 2,7% seulement. Elles ne représentent que 4,5% de la consommation d'électricité en Suisse.



Comment VUE arrive-t-elle à 16% de progression? En incluant dans son calcul du courant renouvelable certifié par d'autres, comme le Technischer

« Vendre plus cher du courant certifié vert est un défi. Le client ne voit pas tout de suite son avantage, le courant qui sort de la prise est le même »

RICO KESSLER

Membre de la direction de Pro Natura

Überwachungsverein (TÜV), aux normes moins sévères, ou des produits non certifiés. Voilà qui n'aidera pas le consommateur à y voir clair.

« Demander aux clients un supplément pour de l'énergie renouvelable est un défi, admet Rico Kessler. Contrairement à ce qui se passe pour les produits bio, ils ne voient pas immédiatement leur avantage, le courant qui sort de la prise est le même. » Le défi peut pourtant être relevé avec succès, comme le montre l'exemple des Services industriels de Genève. Près de 90% de leur énergie sont d'origine renouvelable. « Cela exige une démarche proactive, il faut convaincre, prendre son bâton de pèlerin », souligne Anne Favatier, responsable du marketing aux SIG et coprésidente de VUE. Le résultat est là: grâce aux suppléments de « naturemade », le canton de Genève avait, fin 2012, une capacité solaire de 21 MW, alors que l'objectif était de 15 MW pour 2015. Un classement du WWF de 2011 les met en tête des fournisseurs d'électricité respectueux de l'environnement. »